

AVIS GENERAL DE PASSATION DE MARCHES

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

PROJET DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE FERROVIAIRE LAGHOUAT - GHARDAÏA-EL MENEÀ (495 km)

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

La République Algérienne Démocratique et Populaire a sollicité un prêt de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Banque Asiatique d'Investissement pour les infrastructures (BAII), en vue du financement du **projet de construction de la nouvelle ligne ferroviaire Laghouat-Ghardaïa-El Menéa (495 km)**.

L'objectif global du projet est d'améliorer la compétitivité du transport ferroviaire, l'aménagement du territoire et de renforcer l'intégration régionale. De manière spécifique, ce Projet vise les principaux objectifs suivants :

- Désenclaver les bassins de production agricole et minière des Wilayas de Laghouat, Ghardaïa et El Ménéa ;
- Réduire le temps et le coût de transport sur le corridor Alger-El Ménéa ;
- Promouvoir l'utilisation du transport ferroviaire ;
- Créer des opportunités pour la participation du secteur privé dans les domaines : (i) de l'agro-industrie ; (ii) des services de transport, logistiques et de BTP ;
- Réduire à termes les émissions de Gaz par transfert modal vers le rail et de moderniser l'infrastructure et le parc de transport.
- Rapprocher la population du grand sud avec celle du nord du pays à travers les lignes déjà existantes ;
- Faciliter la mobilité des habitants du grand sud ;
- Offrir un moyen de transport sûr et sécurisé et doté d'une grande capacité pour les voyageurs et le fret (marchandises) ;
- Créer des postes d'emplois durables.

Le projet comporte les composantes suivantes :

Composante A : Construction et aménagement de la ligne ferroviaire Laghouat-Ghardaïa-El Ménéa

- Sous-composante A.1 : Les travaux de construction de la ligne ferroviaire Laghouat-Ghardaïa-El Ménéa, y compris le déplacement des contraintes ainsi que la prise en compte des mesures environnementales et sociales ;
- Sous-composante A2 : L'acquisition de matériels ferroviaires roulants (Locomotives, voitures, Wagons)
- Sous-composante A.3 : Le contrôle et la surveillance des travaux ;
- Sous-composante A.4 : L'acquisition foncière et la libération des emprises.

Composante B : Aménagements intégrés

- Sous-composante B.1 : Les infrastructures et aménagements connexes de la ligne Laghouat-Ghardaïa- El Ménéa
- Sous-composante B.2 : La convention avec une structure de formation pour la formation des jeunes et des femmes ainsi que la réalisation des besoins en compétences dans le secteur ferroviaire ;
- Sous-composante B.3 : Les activités de développement économique local.

Composante C : Gestion du programme et appui institutionnel

- Sous-composante C.1 : Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) ;
- Sous-composante C.2 : La Convention à la Maîtrise d'Ouvrage Délégée de l'ANESRIF
- Sous-composante C.3 : Les études multi-sectorielles (identification, faisabilité, APD) des activités connexes à développer sur le corridor ;
- Sous-composante C.4 : Le Suivi-Evaluation de l'impact socio-économique du projet ;
- Sous-composante C.5 : Le Suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) ;
- Sous-composante C.6 : La Formation du personnel de l'organe d'exécution ;
- Sous-composante C.7 : Les audits annuels de performance environnementale et sociale ;
- Sous-composante C.8 : Les audits techniques du projet ;
- Sous-composante C.9 : Les audits comptables et financiers ;
- Sous-composante C.10 : Le suivi de la mise en œuvre du P3P ;
- Sous-composante C.11 : Les activités de communication et de visibilité du projet ;
- Sous-composante C.12 : L'appui pour le fonctionnement du Comité de Pilotage ;
- Sous-composante C.13 : L'organisation des ateliers de démarrage du projet.

L'acquisition des **travaux de construction de la nouvelle ligne ferroviaire Laghouat-Ghardaïa-El Menéa (495 km)**, se feront conformément aux règles et procédures du Groupe de la Banque Africaine de Développement en matière d'acquisition des biens et travaux.

L'acquisition des services de consultants pour **l'Assistance à Maitrise d'ouvrage (AMO)** et pour **le Contrôle et la Supervision des travaux (BCS)** se feront conformément aux règles et procédures du Groupe de la Banque Africaine de Développement en matière d'utilisation des consultants.

Les dossiers d'appel d'offres devraient être disponibles en **(Janvier 2026)**.

Les détails de chaque mode d'acquisition et la période de passation des marchés figurent dans le plan de passation des marchés, qui sera publié sur le site de la Banque : www.afdb.org

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et devraient confirmer leur intention, à l'adresse suivante :

Agence Nationale d'Etudes et de Suivi de la Réalisation des Investissements Ferroviaires (ANESRIF)
-Direction de la Gestion des Opérations Planifiées.

15 bis, Rue Colonel Amirouche - Rouïba - Alger

Tél: 023 89 41 51 – 023 89 41 57

Fax : 023 89 41 47/53

E-mail : dgop@anesrif.dz